



**CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 22 FEVRIER 2022 à 19h30**

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

Finances Publiques (FP) :

- ◆ Vote du débat d'orientation budgétaire 2022 sur les bases du rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Administration Générale (AG) :

- ◆ Modification des statuts de TernoisCom – Changement d'adresse du siège

Questions diverses

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 22 Février 2022 à 19h30

Présidence de Jean-François THERET

Secrétaire de séance : M^{me} Katia LEFEBVRE

Date de convocation : 14/02/2022

Date d'affichage : 14/02/2022

Étaient présents-tes :

Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Jacky LBOUGRE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Gaëlle LAGACHE, Martine KIWIOR, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Franck MAAS, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE, Ginette BEUGNET.

Étaient absents excusés-ées / Pouvoirs :

M^{me} Solweig OBIN a donné pouvoir à M^{me} Christine LEGUILLETTE,
M^{me} Christine BAISEZ a donné pouvoir à M^{me} Christine CHABÉ,
M. Eric AUGUET a donné pouvoir à M. Johann DELARCHE,
M^{me} Mélanie DEMAZURE a donné pouvoir à M. Christian DESPLANQUE,
M^{me} Stéphanie HEMERY a donné pouvoir à M. Ludovic DUVAL,
M. Bryan LEROY.

SERVICE FINANCES

PARTIE SERVICE FINANCES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine LEGUILLETTE, adjointe aux finances.

- **PROJET DE DÉLIBÉRATION : Vote du débat d'orientation budgétaire 2022 sur les bases du rapport d'orientation budgétaire**

Madame Christine LEGUILLETTE soulève les grandes lignes du ROB :

Les 4 éléments essentiels à retenir du ROB 2022 :

- Pas d'augmentation des impôts voire une continuité de la baisse d'un point en fonction de la situation budgétaire en cours de construction soit depuis 2017, une baisse de 3 points
- La continuité de la baisse des intérêts de la dette à hauteur de 17% entre 2019 à 2021, ce qui en découle un ratio de désendettement exprimé en années de 2019 à 12.63 ans et en 2021 à 8.83 ans (en sachant qu'en 2018 nous étions à 25 ans).
- Les dépenses de fonctionnement concernant notamment les charges du personnel sont en baisse de 2019 à 2021 de -1.03%.
- Pour le budget « annexe eau », dans le cadre de renouvellement de la DSP avec Véolia, il y aura la mise en place d'un adoucisseur collectif décarbonatation avec la participation de la municipalité à hauteur de 150 000€ HT pris sur ce budget

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 joint en annexe, après en avoir débattu.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE à l'unanimité** que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune,
- **DEMANDE** au Maire de préparer le budget 2022 selon les orientations ainsi définies,

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

- **PROJET DE DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DES STATUTS DE TERNOISCOM**
– Changement d'adresse du siège

En Date du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Ternois avait décidé de retenir le site d'Herlin le Sec pour y transférer le siège de la Communauté de Communes du Ternois.

La Communauté de Commune nous demande de délibérer pour modifier l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2016 et les statuts de la Communauté de Communes du Ternois.

Depuis le 23 Novembre 2021, la Communauté de Commune a emménagé au Parc des Moulins, 400 rue de Maisnil à Herlin le Sec (62130).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'APPROUVER la modification de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2016 et les statuts de la Communauté de Communes du Ternois comme suit :

ARTICLE 2 : *Le siège de la Communauté de Communes du Ternois est fixé au Parc des Moulins, 400 rue de Maisnil à Herlin le Sec (62130).*

DE NOTIFIER cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du TERNOIS.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	27	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	21	- Pour :	26
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	5	- Abstention :	0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire passe la parole à la salle

- **ROB**

M. Franck MAAS souhaite revenir sur le ROB. Il fait remarquer que concernant les équipements prévus dans ce document (Acquisition d'un véhicule pour la police municipale, acquisition d'une scène de 50m2, mobilier école...) aucune estimation de prix n'a été mentionnée.

M^{me} Christine LEGUILLETTE explique que tous les éléments concernant ces équipements seront notifiés lors du vote du budget 2022. Elle rappelle également les caractéristiques du ROB.

Des estimations ont été faites, c'est en cours de négociation.

-M. Christian DESPLANQUE souhaite connaître s'il y a déjà des orientations concernant le véhicule de la police municipale. Il demande si le véhicule sera électrique, s'il sera d'occasion... Si c'est un véhicule de remplacement ou en plus

M^{me} Christine LEGUILLETTE explique qu'on positionne en fin d'année les investissements que l'on peut prévoir sur l'année à venir. La municipalité demande des devis et selon les montants, le budget est établi à savoir si le projet est réalisable selon les tarifs.

M^{me} Christine LEGUILLETTE confirme que c'est un véhicule de remplacement.

- **Voiries :**

M. Ludovic DUVAL demande des explications concernant les plateaux surélevés sur l'Avenue Philippe LEBAS. Il suppose que cela signifie la mise en place de dos d'âne.

Il fait remarquer qu'il y aura beaucoup de nuisances sonores surtout avec le passage des tracteurs et que les habitants de cette avenue risquent de se plaindre.

Il explique que des études ont été réalisées, en terme d'écologie ces équipements polluent (on freine, on accélère)

Monsieur le Maire confirme que ces plateaux ne seront pas installés devant les habitations. Il soulève également que les feux tricolores contribuent aussi à la pollution par l'arrêt et le redémarrage des véhicules.

Monsieur le Maire explique qu'avec un plateau, le véhicule ralentit mais il ne s'arrête pas

- *M. Christian DESPLANQUE demande si la commune a réalisé des études concernant les feux pédagogiques. Il soulève que sur la commune d'Herlin le Sec, cet équipement est efficace*

Monsieur le Maire explique que cette étude a été réalisée, le coût est très important ainsi que l'entretien. Il informe également que c'est l'Etat qui décide de l'équipement car c'est une route prioritaire.

Il remarque que la vitesse dans la rue d'Hesdin n'est pas respectée. Des réunions de quartiers auront lieu pour limiter la vitesse dans la commune.

Pour limiter la vitesse, il faudrait réduire la largeur de la route, mais les véhicules agricoles ne pourront plus circuler.

- *M. Ludovic DUVAL demande si une estimation a été faite pour installer les plateaux. Monsieur le Maire répond qu'un plateau coûte 20 000€.*
- *M. Ludovic DUVAL fait remarquer que les tracteurs roulent vite sur cette avenue. Monsieur le Maire informe que la Police Municipale va verbaliser avec la jumelle.*
- *M. Johann DELARCHE explique que pour aménager l'Avenue Philippe LEBAS, il faut demander un déclassement de la voirie. C'est une route de catégorie 3. La commune va faire la demande auprès du Département, il soulève que cette commission se réunit une fois par an.*
- *M. Christian DESPLANQUE demande si la commune a prévu des aménagements dans la rue des Lombards à l'ancien passage à niveau.*
- *Monsieur le Maire affirme que des travaux seront réalisés. Des réflexions sont en cours (soit faire une borduration en S ou installer un plateau). Il fait remarquer que dans la rue Maréchal LECLERC, beaucoup d'automobilistes sont dangereux au niveau du virage.*

Démolition des maisons :

Par ailleurs, il explique que les habitations situées au 15, 17, 19 rue Maréchal Leclerc ont été démolies. La facture est à la charge de la commune. Une procédure va être mise en place pour le remboursement de cette facture par la famille.

Monsieur le Maire informe que lors du prochain conseil, la commune va acheter l'habitation au 21 rue Maréchal Leclerc au prix de 5000€ et 2500€ de frais car les experts ont sollicité la commune pour refaire le mur ou de le protéger. Le coût des travaux est exorbitant.

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de ces habitations (15, 17, 19 rue maréchal leclerc) ont reçu plusieurs lettres de la commune en les mettant en garde concernant l'état de leurs maisons. Les travaux n'ont pas été effectués.

Monsieur le Maire soulève que les fréventins sont obligés de payer pour les propriétaires qui n'effectuent pas leurs travaux. Il espère que cette situation va se résoudre rapidement. C'est une procédure judiciaire.

-M. Christian DESPLANQUE énonce que la vente du terrain pourra rembourser la commune.

Colis de aînés :

- *M. Ludovic DUVAL demande quels ont été les critères pour désigner les personnes qui ont distribué les colis aux personnes âgées.*
- *M^{me} Christine CHABE explique que ce sont les adjoints et les conseillers municipaux de la majorité.*
- *M. Ludovic DUVAL demande également si les conjoints des adjoints ou des conseillers municipaux de la majorité étaient également invités.*
- *M^{me} Christine CHABE explique que les conjoints / concubins peuvent donner un coup de main à cette distribution.*
- *M. Ludovic DUVAL suggère que l'opposition aurait pu contribuer à distribuer les colis.*

- *M^{me} Christine CHABE rappelle que la commune a déjà sollicité l'opposition comme par exemple au moment des élections départementales et régionales et que personne ne s'est manifestée mis à part M^{me} DEMAZURE et M^{me} HEMERY pour le dépouillement.*
- *M. Franck MAAS fait remarquer qu'il n'était pas disponible et il prend cette remarque comme une punition.*
- *M^{me} Christine CHABE informe que c'est un rituel. Elle rappelle également qu'auparavant avec l'ancien maire, c'était la même procédure. De plus, elle ne souhaite pas que l'opposition distribue les colis aux aînés en pensant qu'ils vont pouvoir dénigrer la municipalité actuelle.*

Séance levée à 20h00

Secrétaire de Séance,

Katia LEFEBVRE

